



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3972

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aides aux projets éducatifs dans les collèges - Aides aux associations - Année scolaire 2019-2020

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3972**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Aides aux projets éducatifs dans les collèges - Aides aux associations - Année scolaire 2019-2020**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, elle peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

Dans ce cadre, il est proposé d'allouer des subventions à 7 collèges pour la réalisation de 8 actions pédagogiques, et à 5 collèges dans le cadre de leur participation au défilé de la Biennale de la Danse 2020.

Il est également proposé de soutenir 3 associations, menant des actions avec les collèges.

I - L'aide à des projets de collèges**1° - Collège Frédéric Mistral à Feyzin - Action "Comment répondre scientifiquement aux discriminations ?"**

Le collège Frédéric Mistral à Feyzin souhaite lutter avec sa classe Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) contre tout type de discrimination en adoptant une posture scientifique grâce à l'intervention d'un neurologue et d'un spécialiste des neurosciences et grâce à la réalisation d'un film.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € au profit du collège Frédéric Mistral pour mener à bien cette action.

2° - Collège La Tourette à Lyon 1er - Action "Se connaître et se reconnaître par la danse contemporaine"

Le collège La Tourette à Lyon 1er souhaite travailler sur la connaissance de soi et les liens entre pairs à travers la danse contemporaine et faire des élèves allophones du dispositif Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), des spectateurs puis des acteurs d'un projet de création artistique transmissif en danse contemporaine et valoriser leur présence dans l'établissement à travers une restitution publique.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € au profit du collège La Tourette pour mener à bien cette action.

3° - Collège Raoul Dufy à Lyon 3°**a) - Action "Parcours, Mémoire et citoyenneté"**

Le collège Raoul Dufy souhaite organiser un voyage scolaire en lien avec le devoir de mémoire, à la maison d'Izieu, avec un atelier sur la justice internationale face aux crimes de masse qui intervient à l'issue d'un parcours "Mémoire et citoyenneté".

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € au profit du collège Raoul Dufy pour mener à bien cette action.

b) - Action "À la rencontre des agents"

Le collège Raoul Dufy souhaite monter un projet de court métrage par les élèves intitulé "À la rencontre des agents", à l'initiative des élèves du Conseil de vie collégienne (CVC), qui réaliseront un film destiné à faire connaître le travail des agents, dans le cadre d'une sensibilisation à l'entretien des locaux.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 420 € au profit du collège Raoul Dufy pour mener à bien cette action.

4° - Collège Gabriel Rosset à Lyon 7° - Projet dans le cadre de Veduta avec la Biennale d'Art Contemporain 2019

Le collège Rosset à Lyon 7° souhaite participer avec plusieurs classes à la résidence des artistes Julieta Garcia Vazquez et Javier Villa qui intervient actuellement dans le quartier de la Cité Jardin de Gerland, en proximité directe du collège, dans le cadre d'un projet art-science. Les élèves vont être engagés dans un processus de création artistique dans le cadre des cours d'arts plastiques, pour construire des collecteurs de rosée qui rejoindront ceux conçus par les artistes dans le jardin des usines Fagor. Les élèves vont également travailler avec des scientifiques et des chercheurs dans le cadre d'un processus qui les mènera à réaliser une photographie d'une goutte de rosée (au microscope), qui sera présentée aux usines Fagor durant la Biennale.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € au profit du collège Rosset pour mener à bien cette action.

5° - Collège Georges Clemenceau à Lyon 7° - Action "La Mémoire, berceau de la citoyenneté"

Le collège Georges Clemenceau à Lyon 7° souhaite organiser un voyage scolaire en lien avec le devoir de mémoire, à la maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés et au mémorial de la prison Montluc, avec pour objectif de transmettre la mémoire de la Shoah et de faire comprendre comment la construction de la citoyenneté se nourrit de la Mémoire. Au camp des Milles, il s'agit d'aiguiser la vigilance contre toute tentation raciste, antisémite et également d'analyser les fonctionnements individuels qui peuvent conduire au pire ainsi que les constructions mentales à l'origine du racisme et de l'antisémitisme.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 400 € au profit du collège Georges Clemenceau pour mener à bien cette action.

6° - Collège Victor Grignard à Lyon 8° - Action "Tous en scène, des grands" et "Interscène"

Le collège Victor Grignard souhaite renforcer la liaison école-collège par le biais d'une pratique artistique et d'échanges autour de thématiques communes : égalité fille/garçon, altérité, écologie. Il s'agit de créer une histoire, de découvrir les métiers du spectacle et d'appréhender l'espace scénique, et de poursuivre le parcours du spectateur commencé en maternelle dont l'objectif est d'observer, d'écouter et de fréquenter le théâtre.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 680 € au profit du collège Victor Grignard pour mener à bien cette action.

7° - Collège Alain à Saint Fons - Action "Vivre Ensemble"

Le collège Alain à Saint Fons souhaite mener une campagne de lutte contre le harcèlement en 3 étapes phares :

- en participant au prix "Non au harcèlement" (affiches + vidéo),
- en organisant une sensibilisation collective pendant la journée nationale de lutte contre le harcèlement,
- en construisant des séances animées par les élèves du club auprès des classes de CM2/6^{ème}.

Deux spectacles d'improvisation débat sont également prévus avec la préparation de saynètes en amont comprenant comédiens, élèves, psychologues, parents et adultes du club.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € au profit du collège Alain pour mener à bien cette action.

8° - Le soutien à des classes de collèges participant au défilé de la Biennale de la Danse 2020

Le défilé de la Biennale de la Danse aura lieu le 13 septembre 2020. Moment festif, cette parade favorise la rencontre avec des artistes et des amateurs de tous âges et de tous horizons. Pour cette édition, ce sera un défilé aux couleurs de l'Afrique, temps fort de la saison Africa 2020 porté par l'Institut français.

La Métropole, en partenariat avec la Biennale de la Danse et l'Académie de Lyon, a proposé aux collèges du territoire métropolitain d'accompagner des classes pour construire des projets d'éducation artistique en lien avec cet événement. Cinq collèges ont proposé des projets éligibles qui utilisent plusieurs entrées : la danse, la musique ou le cirque, mais aussi un travail sur les costumes, décors, chars, un travail photographique, journalistique, etc.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à 5 collèges, selon le détail suivant :

| Commune | Établissement | Élèves | Partenaire artistique Thème du projet | Subvention de la Métropole |
|--------------|------------------------------|--|--|----------------------------------|
| Bron | Théodore Monod | 40 élèves de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} | Pôle en scènes musique - percussions et voix de l'Afrique - projet Gumboot (danse percussive) | 600 € |
| Bron | Pablo Picasso | 40 élèves de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} | Pôle en scènes musique - percussions et voix de l'Afrique - projet Gumboot (danse percussive) | 600 € |
| Lyon 8 | Henri Longchambon | 22 élèves de 5 ^{ème} | compagnie Antiquarks pratique de la danse et de la musique | 600 € |
| Villeurbanne | Gratte-Ciel Morice Leroux | 20 élèves de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} | ateliers Frappaz Afrique-Monde / le défilé au collège Morice Leroux - pratique de la danse | 600 € |
| Villeurbanne | Les Iris | 34 élèves de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} | ateliers Frappaz Dansons l'Afrique ! - pratique de la danse | 600 € |

9° - Modalités de versement des subventions

Conditions de paiement

Les subventions seront versées en une seule fois, à la suite de la notification d'attribution avant la fin de l'année civile 2019, pour l'année scolaire 2019-2020.

Le bilan de l'action devra impérativement être fourni sous forme de réponses à un questionnaire en ligne.

En cas de non-réalisation de l'action ayant sollicité une subvention ou de non-présentation de bilan, la Métropole procédera à la restitution de la subvention par émission d'un titre de recette.

II - Subventions aux associations

1° - Action liée à l'éducation au développement durable et la création de clubs d'élèves par l'association le Loup et le Colibri

L'association Le Loup et le Colibri, a pour vocation de :

- participer à l'éducation et au développement durable au sein du collège le Plan du Loup à Sainte Foy lès Lyon, en favorisant la formation, l'information des élèves et des adultes sur les thèmes de l'écologie, de l'environnement et de la solidarité,

- favoriser et accompagner les initiatives collégiennes par la mise en place de projets, d'actions de sensibilisation et par la création de clubs d'élèves dans différents domaines correspondant aux 17 objectifs de développement durable adoptés à l'ONU pour protéger la planète et éradiquer la pauvreté.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € au profit de l'association Le Loup et le Colibri. La subvention sera versée en une seule fois, à la suite de la notification d'attribution avant la fin de l'année civile 2019, pour l'année scolaire 2019-2020. Un bilan et une justification de l'action réalisée, seront demandés au terme de l'année scolaire 2019-2020.

2° - Action liée à la lutte contre le décrochage scolaire par l'association Énergies jeunes

L'association Énergies jeunes souhaite réduire les inégalités devant l'éducation dans les quartiers défavorisés avec pour objectif principal de lutter contre le décrochage scolaire en développant l'engagement, l'autodiscipline et la persévérance chez chaque collégien. Elle a également pour ambition d'aider chaque jeune à trouver une place à l'école et dans la société.

L'association est intervenue auprès de 719 classes lors de l'année scolaire 2018-2019.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € au profit de l'association Énergies jeunes. La subvention sera versée en une seule fois, à la suite de la notification d'attribution avant la fin de l'année civile 2019, pour l'année scolaire 2019-2020. Un bilan et une justification de l'action réalisée, seront demandés au terme de l'année scolaire 2019-2020.

3° - Action liée à l'expérimentation d'un projet innovant d'amélioration du climat scolaire par l'association pour un environnement serein à l'école (APESE)

Le projet innovant mené par l'association APESE au collège Jean Charcot consiste à l'expérimentation auprès d'une classe sur tout le temps d'une année scolaire (8 séances de 2 heures), de mieux se connaître soi-même et comprendre l'autre par la composition d'une fresque.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au profit d'APESE. La subvention sera versée en une seule fois, à la suite de la notification d'attribution avant la fin de l'année civile 2019, pour l'année scolaire 2019-2020. Un bilan et une justification de l'action réalisée, seront demandés au terme de l'année scolaire 2019-2020 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 23 000 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 23 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 65 - opérations n° 0P34O3309A et 0P34O3308A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.